



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juillet 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2007

5-7 septembre 2007

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la décision 2007/4 relative à la gestion des crises et à la capacité de poursuite des activités

Rappel des faits

1. Dans la décision 2007/4 [E/ICEF/2007/7 (Part I)] qu'il a adoptée à la première session ordinaire de 2007, le Conseil d'administration a approuvé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 9,6 millions de dollars au titre du budget biennal des dépenses d'appui pour 2006-2007 afin de couvrir les dépenses supplémentaires pour renforcer les capacités de gestion des crises et de poursuite des opérations et protéger la santé et la sécurité du personnel en cas de crise prolongée telle qu'une pandémie de grippe humaine.
2. Le Conseil d'administration a également demandé qu'il lui soit rendu compte à sa deuxième session ordinaire de 2007 des nouveaux progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la coordination et le partage des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, y compris le choix d'un endroit pouvant accueillir le centre de données et l'analyse des coûts correspondants.
3. Le présent rapport a été établi en application de la décision 2007/4.

La continuité des opérations en tant que priorité institutionnelle

4. Dans une directive publiée en juin 2007, la continuité des opérations était présentée comme une priorité organisationnelle et il était précisé que tous les locaux du siège ainsi que les bureaux régionaux et bureaux de pays du Fonds devaient se doter d'un plan de continuité des opérations d'ici à la fin de 2008. Globalement, il s'agit d'institutionnaliser la continuité des opérations dans le cadre d'un plan fonctionnel de base pour tous les bureaux de l'UNICEF dans le monde.

* E/ICEF/2007/13.



5. Un groupe spécifiquement chargé de la continuité des opérations a été constitué, avec les effectifs en place, à l'intérieur du Bureau des programmes d'urgence. Ce groupe est composé d'un chef (P-5), d'un administrateur (P-4) et d'un assistant administratif (GS-5). Ses capacités techniques ont été renforcées par un expert confirmé en continuité des opérations détaché par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre d'un accord de partenariat interinstitutions sur la continuité des opérations conclu en avril 2007.

6. Le plan de travail accéléré qui a été mis au point et adopté pour en confier l'exécution au Groupe chargé de la continuité des opérations porte sur quatre grands objectifs :

a) Mise au point d'un plan de gestion de la continuité des opérations pour les bureaux de New York et les autres bureaux du siège (fin 2007);

b) Création, à l'extérieur de New York, d'un autre centre pour la reprise des activités après sinistre où seraient entreposés les systèmes informatiques et les informations de l'UNICEF qui revêtent une importance critique (fin 2009);

c) Mise au point d'un module de formation sur la continuité des opérations (septembre 2007) et formation de tous les bureaux régionaux et bureaux de pays (fin 2008);

d) Mise en place de dispositifs de coordination pour tous les accords de partenariat interinstitutions aux fins de la continuité des opérations (en continu).

7. Les sections ci-après exposent les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation de ces objectifs.

Mise au point d'un plan de continuité des opérations à l'UNICEF

Progrès : Fonctions les plus essentielles du Fonds définies; évaluation des risques et analyse des conséquences sur les activités en cours

8. Le plan de continuité des opérations de l'UNICEF, qui s'inspirera du plan de préparation à une pandémie de grippe de 2006, sera mis au point d'ici à décembre 2007, selon la méthodologie type agréée dans ce secteur qui a été définie par le PAM et Citigroup.

9. L'expert en continuité des opérations détaché par le PAM contrôlera, élaborera, mettra au point et testera le plan de continuité des opérations et y contribuera. Ce plan servira d'outil de référence pour aider la direction de l'UNICEF à déterminer quelles fonctions essentielles minimales devront être opérationnelles de façon continue en cas de catastrophe ou de crise interne. Il définira les modalités de délégation des pouvoirs pour assurer la transition de la direction du siège de New York à d'autres bureaux hors de la ville. D'autres formules, telles que la sous-traitance et les arrangements interinstitutions, seront également envisagées dans le cadre des mécanismes internes de préparation. Une fois mis au point, ce plan restera évolutif puisqu'il sera réexaminé et actualisé chaque année pour demeurer pertinent.

10. Fin juin 2007, l'évaluation des risques et l'analyse des conséquences sur les activités avaient débuté dans toutes les divisions du siège de l'UNICEF à New York. Les fonctions essentielles de l'UNICEF ont été définies par la direction. D'ici à la

fin du troisième trimestre, les délais nécessaires au rétablissement de la situation seront calculés en fonction des capacités et des mécanismes existants qui appuient ces fonctions essentielles. Des stratégies d'atténuation et des procédures de gestion de la continuité des opérations seront rendues officielles d'ici novembre. Un projet de plan de continuité des opérations pour New York devrait être mis au point d'ici à la fin de 2007. Les divers plans de continuité des opérations pour les bureaux du siège situés hors de New York devraient être achevés d'ici à la fin 2007.

11. L'UNICEF soumettra le plan de continuité des opérations pour New York à l'examen d'un groupe de professionnels du secteur privé spécialisés dans la continuité des opérations qui collaborera à cette fin avec New York University Institute for Enterprise Preparedness. Cet examen collégial permettra de vérifier que le plan de continuité des opérations du Fonds est conforme aux normes les plus élevées et peut bénéficier de l'appui d'un réseau technique externe qui tire parti de la capacité de réaction de l'UNICEF.

Création d'un autre centre pour la reprise des activités après sinistre

Progrès : Étude in situ commandée; groupe de responsables de projet constitué pour en assurer la supervision

12. Une étude a été commandée pour déterminer le meilleur emplacement où implanter un autre centre de récupération des données en cas de catastrophe. Cette étude examinera les différentes formules possibles, notamment les possibilités de coimplantation avec le Département de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies à Brindisi (Italie), le Centre international de calcul à Genève et les Nations Unies à Valence (Espagne) ou l'éventualité d'un accord de partenariat avec le PAM aux fins de la reprise après sinistre. À l'UNICEF même, les capacités des bureaux de Copenhague et de Genève seront réexaminées. Sera aussi envisagée la possibilité d'externaliser le centre de données en recourant à des locaux/entreprises du secteur privé, soit aux États-Unis soit ailleurs. Cette étude, qui permettra à l'UNICEF de disposer de recommandations fondées sur une analyse approfondie des coûts et avantages qui tiennent compte des paramètres géographiques, des frais généraux et des dépenses renouvelables, devrait être achevée d'ici le mois d'août 2007.

13. D'ici à la mi-septembre, des mesures devraient être prises en vue de l'achat du matériel nécessaire et des services contractuels sur place. Les procédures de passation de marché pour les services d'appui en 2008 et les négociations relatives aux accords de partenariat interinstitutions ou à la sous-traitance au secteur privé devraient débiter en octobre-novembre 2007.

14. Un groupe de responsables de projet, composé de directeurs du Bureau des programmes d'urgence, de la Division de l'informatique, de la Division de la gestion financière et administrative et de la Division des approvisionnements, a été constitué pour superviser l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Il est secondé par un groupe chargé des projets de reprise après sinistre qui supervisera les mécanismes d'exécution des divers secteurs et équipes informatiques.

Mécanismes de coordination et de partenariat avec d'autres institutions

*Progrès : Expert en continuité des opérations détaché à l'UNICEF
par le PAM; atelier interinstitutions d'introduction à la continuité
des opérations organisé*

15. L'UNICEF a conclu un accord de partenariat avec le PAM aux fins de la continuité des opérations, aux niveaux du siège et des bureaux de pays. Le PAM a détaché un expert en continuité des opérations pour fournir un appui technique au Fonds. Au mois de juin, l'UNICEF a accueilli un atelier interinstitutions d'introduction à la continuité des opérations à l'intention des institutions sises à New York. Cet atelier, organisé en collaboration avec le Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a défini les mécanismes de mise en commun de l'information, de travail en réseau et de coordination entre les fonds et programmes et le Secrétariat de l'ONU dans le cadre des liaisons requises par la planification en cas d'imprévus à New York.

Formation des bureaux régionaux et bureaux de pays à la continuité des opérations

*Progrès : Groupe chargé d'élaborer la formation sur la continuité des opérations
constitué; module de formation attendu à la mi-septembre*

16. Un module de formation sur la continuité des opérations devrait être mis au point à l'intention des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'UNICEF d'ici à la mi-septembre dans le cadre du suivi de la formation sur la préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions déjà organisée au niveau des pays. Le programme de formation ne fera pas de différence entre les institutions pour faciliter la participation, la formation et la collaboration interinstitutions au niveau des pays.

17. Un groupe chargé d'élaborer la formation sur la continuité des opérations sous la présidence de l'UNICEF et avec la participation du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PAM, achèvera la mise au point du module de formation en se fondant sur les modules techniques de Citigroup relatifs à la continuité des opérations. Un atelier pilote sera organisé en octobre avec le nouveau module de formation dont le lancement régional est prévu en Asie en décembre. Des ateliers seront organisés dans d'autres régions en 2008. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU se sont tous deux déclarés intéressés par ce module de formation générique, ainsi que par la possibilité d'une formation commune pour leurs missions et bureaux respectifs à l'extérieur de New York.

18. Ce module de formation ne faisant pas de différences entre les institutions permettra d'organiser des stages de formation interinstitutions conjoints au niveau des pays. Le module de formation définitif sur la planification de la continuité des opérations aura un contenu spécifique pour chaque institution, mais ménagera la possibilité d'accords de collaboration interinstitutions au niveau des pays, notamment dans le cadre de l'externalisation des centres informatiques communs de reprise des activités après sinistre.